

Mali
 Malte
 Maroc¹
 Mauritanie¹
 Mexique
 Monaco¹
 Nauru^{1 3}
 Niger
 Nigéria
 Norvège
 Nouvelle-Zélande
 Pakistan
 Papouasie-Nouvelle-Guinée^{1 3}
 Pays-Bas⁸
 Pologne
 Portugal
 République centrafricaine
 République démocratique allemande
 Royaume-Uni⁹
 Saint-Christophe-et-Nièves³
 Sainte-Lucie^{1 3}
 Saint-Vincent-et-Grenadines^{1 3}
 Sénégal
 Seychelles³
 Sierra Leone
 Singapour
 Soudan¹
 Sri Lanka
 Suède
 Suisse
 Suriname³
 Tanzanie
 Tchécoslovaquie¹
 Thaïlande¹
 Trinité-et-Tobago
 Tunisie¹
 Turquie¹
 Tuvalu³
 Union des Républiques socialistes
 soviétiques
 Uruguay¹
 Yougoslavie¹
 Zambie
 Zimbabwe³

NOTES:

¹Partie en vertu d'une ratification de la Convention internationale relative à la répression de la Traite des blanches du 4 mai 1910 ou d'une adhésion à ladite Convention

²Applicable au Land de Berlin

³Succession

⁴Extension à l'île de Norfolk

⁵Extension à tous les territoires d'outre-mer

⁶Compris dans la ratification par le Danemark

⁷Extension à Curaçao

⁸Extension à: Gibraltar, Guernesey, Hong Kong, île de Man, îles Falkland, îles Vierges britanniques, Jersey, Montserrat et Sainte-Hélène

Protocole, avec Annexe, amendant l'Ar-

angement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de "Traite des blanches", signé à Paris le 18 mai 1904, et la Convention internationale relative à la répression de la Traite des blanches, signée à Paris le 4 mai 1910
 Fait à Lake Success le 4 mai 1949
 En vigueur pour le Canada le 4 mai 1949¹
 RTC 1951/32; RTNU 30/23

NOTE:

¹Les amendements contenus dans l'Annexe au Protocole sont entrés en vigueur: le 21 juin 1951 en ce qui concerne l'Arrangement de 1904 et le 14 août 1951 en ce qui concerne la Convention de 1910

Convention internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants
 Faite à Genève le 30 septembre 1921
 En vigueur pour le Canada le 28 juin 1922
 RTSN 9/415; BTS 1923/26

Protocole amendant la Convention internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants, conclue à Genève le 30 septembre 1921, et la Convention internationale pour la répression de la traite des femmes majeures, conclue à Genève le 11 octobre 1933
 Fait à Lake Success le 12 novembre 1947
 En vigueur pour le Canada le 24 avril 1950¹
 RTNU 53/13

PARTIES:

Afghanistan
 Afrique du Sud
 Albanie
 Algérie
 Allemagne, République fédérale d'²
 Australie
 Autriche
 Bahamas
 Belgique
 Biélorussie, R.S.S.
 Birmanie
 Brésil
 Canada
 Chine
 Chypre
 Cuba
 Danemark
 Égypte
 Espagne
 Fidji
 Finlande
 Ghana
 Grèce
 Hongrie
 Inde

Irlande
 Italie
 Jamahiriya arabe libyenne
 Jamaïque
 Liban
 Luxembourg
 Madagascar
 Malawi
 Malte³
 Maurice
 Mexique
 Nicaragua
 Norvège
 Pakistan³
 Pays-Bas
 Philippines
 Pologne
 Portugal
 République arabe syrienne
 République démocratique allemande
 Roumanie
 Royaume-Uni
 Sierra Leone
 Singapour
 Soudan
 Suède
 Suisse
 Tchécoslovaquie
 Thaïlande
 Trinité-et-Tobago
 Turquie
 Union des Républiques socialistes
 soviétiques
 Uruguay
 Yougoslavie
 Zambie

NOTES:

¹Le Protocole lui-même est entré en vigueur le 12 novembre 1947 mais les amendements contenus dans l'Annexe au Protocole ne sont entrés en vigueur, en ce qui concerne chacune des deux Conventions, que le 24 avril 1950

²Applicable au Land de Berlin

³Avec une déclaration

TRANSFÈREMENT DES PERSONNES CONDAMNÉES

Convention sur le transfèrement des personnes condamnées
 Faite à Strasbourg le 21 mars 1983
 En vigueur pour le Canada le 1er septembre 1985
 RTC 1985/9; TIAS 10824

PARTIES:

Autriche¹
 Canada
 Chypre
 Danemark¹